

Communiqué de presse
Paris, le 24 avril 2024

Un secteur aérien mobilisé mais vigilant à l'approche de la saison été et des Jeux Olympiques 2024

A l'occasion de sa traditionnelle conférence de presse semestrielle, le Président de la FNAM, Pascal Izaguirre, Christine Ourmières, Présidente Directrice générale de la société Air Caraïbes, Didier Montegut, Président de la Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale (CSAE) et Alexandre Boissy, Secrétaire général du Groupe Air France-KLM se sont retrouvés afin de dresser le bilan de la saison écoulée (avec un trafic français au premier trimestre à 96% du niveau de 2019) et tracer des perspectives pour l'été 2024 avec l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en France.

Les tendances positives du trafic déjà observées en 2023 ont été confirmées pour l'été 2024 dans un contexte où les compagnies ont noté que la tenue des Jeux Olympiques pouvait influencer sur les décisions de voyage. Le transport aérien continuera par ailleurs d'évoluer dans un environnement instable en raison notamment de la situation géopolitique.

Sur le plan opérationnel, les compagnies aériennes ont mis l'accent sur les problématiques récurrentes de disponibilité de flottes qu'elles rencontraient depuis la crise COVID en raison des tensions dans la chaîne d'approvisionnement en pièces aéronautiques et ont souhaité que des solutions émergent rapidement avec les industriels du secteur afin d'améliorer la situation. Elles ont par ailleurs vivement regretté les mouvements sociaux français dans le contrôle aérien qui pénalisent de manière récurrente et significative les passagers comme les compagnies aériennes utilisatrices de l'espace aérien français¹.

La FNAM a réaffirmé son engagement résolu à mener à bien la transition écologique à laquelle elle s'est engagée dans le cadre de sa feuille de route. Il a toutefois été rappelé que cette transition écologique ne pouvait se concevoir sans que l'Etat régulateur ne garantisse également au secteur l'environnement réglementaire et la stabilité fiscale lui permettant de dégager les sommes nécessaires.

A cet égard, les compagnies ont rappelé que, cinq années après les Assises du Transport Aérien, le pavillon français continue de perdre chaque année un point de part de marché (38,5% de part de marché pour le pavillon français au global en 2023) alors qu'il consent parallèlement des efforts financiers majeurs afin de se doter de nouveaux avions performants réduisant à la fois les émissions sonores et de gaz à effet de serre (un appareil de nouvelle génération émet jusqu'à 20% d'émissions de CO₂ et 50% de bruit en moins).

La FNAM appelle notamment l'Etat à un **accompagnement de la transition écologique du secteur** avec, comme priorité absolue, la constitution d'une filière de carburants aéronautiques durables en France permettant d'atteindre les objectifs fixés par la réglementation européenne. Par ailleurs, dès lors que le transport aérien évolue dans un cadre global, les autorités françaises doivent garantir **une équité des conditions de concurrence avec les compagnies de pays tiers**, en particulier celles opérant des plateformes de correspondance aux portes de l'Europe (Turquie, Golfe persique). Ces dernières doivent voir leurs accès au marché européen conditionnés à l'acceptation de règles économiques, environnementales ou sociales comparables.

¹ Sur la période 2018-2022 (source Eurocontrol), le coût des grèves ATC en Europe a été de 800 M€ dont 624 M€ pour la France seulement (80%), [147 M€ en Italie (n°2) et 22 M€ en Grèce (n°3)].

La FNAM a par ailleurs rappelé la nécessité pour les compagnies basées en France, créatrices de richesse et d'emplois sur les territoires et garantes de la connectivité de ces derniers, de pouvoir bénéficier d'un **accès à un coût compétitif aux infrastructures aéroportuaires et de navigation aérienne**. L'accès aux aéroports ne doit ainsi notamment pas être indûment restreint alors que les nuisances sonores² sont en diminution constante (hors effet de la crise COVID) grâce, en particulier, au renouvellement et la modernisation des flottes d'avion. La modernisation de la navigation aérienne française doit également se poursuivre à la fois en termes de compétitivité (améliorer la ponctualité) que d'accompagnement de la transition énergétique (trajectoires optimisées).

La FNAM a enfin insisté sur le dialogue social responsable et de qualité prévalant au sein de la branche en cette année olympique. Le secteur continue d'identifier des besoins importants sur des métiers variés et concurrentiels (personnels navigants, assistants en escale, agents de sûreté et mécanicien).

À propos de la FNAM - Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers

*La FNAM est l'organisation professionnelle du secteur aérien représentant plus de 95% du transport aérien français. Au travers de 7 groupements professionnels - la **CSTA** (Chambre Syndicale du Transport Aérien), la **CSAE** (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale) – l'**EBAA France** (European Business Aviation Association) – le **GIPAG France** – Groupement des Industriels et Professionnels de l'Aviation Générale) – le **GPMA** (Groupement des Professionnels des Métiers de l'Aérien) - le **SNEH** (le Syndicat National des Exploitants d'Hélicoptères) et l'**UAF** (Union des Aéroports Français) - elle fédère 9 métiers et représente plus de 370 entreprises, soit plus de 100 000 emplois dont 65 000 en compagnies aériennes, 15 000 dans l'assistance en escale et gestionnaire d'aéroports et près de 20 000 dans les autres secteurs. La FNAM représente les intérêts collectifs de la profession sur les questions économiques, sociales, environnementales, techniques et réglementaires. Son objectif est de préserver l'excellence du secteur, de développer les emplois sur l'ensemble du territoire et d'accompagner la transition énergétique.*

Retrouvez les actualités de la FNAM sur : [LinkedIn](#) et [X](#)

– Plus d'informations sur www.fnam.fr –

² ADEME : Coût social du bruit en France, 147 milliards d'euros dont 98 pour les transports. Le bruit routier représente 54.8% du bruit total, le bruit ferroviaire 7.6% et le bruit aérien 4.1%.

